



SELARL Nicolas FANTAUZZI

Résidence Casa Vecchia
Boîte Postale 85
20260 CALVI

Téléphone : 04.95.65.02.20

Télécopie : 04.95.65.25.39

E-mail : nicolas.fantauzzi@notaires.fr

RIB : 40031 00001 0000168145R Clé 47

Date de l'acte : 27/09/2021

Suivant acte authentique reçu sous le Sceau de l'Etat par Maître Nicolas FANTAUZZI Notaire membre de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « SELARL Nicolas FANTAUZZI, notaire », titulaire d'un Office Notarial à CALVI, Résidence Casa Vecchia le 27 septembre 2021.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil

Commune de CALENZANA et GALERIA

Création de titre de propriété

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil

Aux termes duquel il a été déclaré que Monsieur Polidor **ROSSI**, en son vivant Retraité, demeurant à GALERIA (20245) Village. Né à GALERIA (20245), le 16 janvier 1901.

Veuf de Madame Pauline Marie **LUCIANI** et non remarié. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à BASTIA (20200) (FRANCE), le 26 juillet 1986.

Est propriétaire des biens ci-après désignés en application des articles 2261 et 2272 du Code Civil, pour en avoir eu la possession depuis plus de 30 ans de façon paisible publique continue et non équivoque des biens et droits immobilier ci-après désignés :

Identification du bien

Immeuble article un

DÉSIGNATION

Sur la commune de CALENZANA (HAUTE-CORSE) 20214 Lieudit San Quilico,
Une parcelle de terre.

Figurant ainsi au cadastre :Section B N°326 Lieudit San Quilico Surface 07ha 4a 65ca.

DÉSIGNATION

Sur la commune de GALERIA (HAUTE-CORSE) 20245, Lieudit Galeria et lieudit Valle di Grazio

Deux parcelles de terre.

Figurant ainsi au cadastre : Section AC N°26 Lieudit Galeria Surface 00ha 26a 00ca.

Et Section F N°225 Lieudit Valle di Grazio Surface 00 ha 14 a 20 ca à prendre sur une parcelle de 42a 40ca. Pour Total surface : 00 ha 40 a 20 ca

Tel que ledit **BIEN** se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, sans exception ni réserve, autres que celles pouvant être le cas échéant relatées aux présentes.

Bien non délimité

Il est précisé que la parcelle ci-dessus identifiée au cadastre section F numéro 225 est un bien non délimité d'une contenance totale de quarante-deux ares quarante centiares (00ha 42a 40ca).

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : nicolas.fantauzzi@notaires.fr